

Tarif des Compagnies d'Assurances, imposé aux médecins examinateurs

ET

"THE MONTREAL MEDICAL JOURNAL"

(Par le Dr A. Laurendeau)

Dans le cours de novembre dernier, j'avais fait à l'intention du "Montreal Medical Journal", un petit article, au sujet du nouveau tarif adopté par les compagnies d'assurances, vis-à-vis leurs médecins examinateurs; j'essayais à démontrer l'injustice, la parcimonie de ces puissantes organisations et je rendais compte des démarches faites à ce sujet par la presque totalité des sociétés médicales de la province, ainsi que des vœux émis par le Congrès des médecins de langue française, en juin dernier, et plus récemment, par le Bureau des gouverneurs.

Au lieu de publier ma correspondance, le "Montreal Medical Journal" fit paraître dans son numéro de novembre, une véritable critique de mon travail, de l'œuvre de nos associations médicales et des principes que celles-ci invoquent pour étayer leurs réclamations; — c'était son droit — de même que c'est le mien, de dire son fait au journal anglais... si le "Journal de médecine et de chirurgie" veut me donner le couvert.

Afin qu'il n'y ait pas d'équivoque, je tiens à dire dès maintenant, que cette œuvre de revendication contre les compagnies d'assurances, n'est pas mienne. L'Association Médico-Chirurgicale du district de Joliette, dont j'ai l'honneur d'être le secrétaire, est peut-être l'une des premières qui ait formulé ses griefs à ce sujet, mais j'ai beaucoup hésité à laisser entrer notre syndicat dans la voie que nous poursuivons maintenant. Je ne me suis jamais fait illusion, quant aux difficultés que nous aurions à vaincre; mais en face de l'unanimité de sentiment de mes confrères, j'ai cru devoir me rendre à leurs désirs. — Si donc, le Montreal Medical me fait l'honneur de me mettre en évidence, cela doit être dû à... mon tempérament? ou à... je l'ignore.

— ❖ —

"It has always been the custom of Medical Societies to establish a tariff of fees for the guidance of their members, and the information of the public, but such a scale has never been

"mandatory. It has always left the practitioner free to accept the remuneration named, to demand more, to accept less, or to render his services gratuitously, if he desires.

"We say at once, that this is the proper position for members of a profession to adopt — to demand as much they can get, to accept as little as they like. To establish a rate below which they will not work, is to abandon all professional decorum, and enter into ranks of the trades-unions with carpenters, plumbers and house-smiths."

Voilà qui renverse toutes les idées que j'avais sur les droits et devoirs de chaque membre de la communauté professionnelle. L'auteur de l'extrait que je rapporte est sans doute un particulariste qui prêche la médecine individuelle. D'un seul coup il sape au moins la moitié de notre code de déontologie. Mais ce membre de la profession qui adoptera comme credo: "de demander le plus possible, et de n'accepter le moins qu'à corps défendant", n'aura-t-il pas quelques obligations vis-à-vis de ses confrères. Si un bon jour, ce disciple d'Esculape, ayant perdu foi dans la doctrine ci-dessus, prenait fantaisie d'essayer, d'un système opposé, c'est-à-dire d'exercer au rabais, à moitié du prix des autres, par exemple, — pourrait-on bien affirmer, "qu'il n'a pas cessé de pratiquer le décorum professionnel."

Non, dans notre état de société, ou en d'autres termes, aussi longtemps qu'il nous faudra du pain pour vivre, et que ce pain sera onéreux, je n'ai pas le droit de tout garder la pâtée pour moi, de couper les vivres à ceux qui exploitent le même champ que moi. Sans doute que j'ai le droit, mieux que cela, l'obligation de faire la charité, mais là n'est pas la question.

— ❖ —

"Economy is now the formula of insurance companies" — et un peu plus loin l'auteur ajoute: "in our judgement a fee of three dollars is not sufficient for an examination for life insurance."

Personne n'ignore que les enquêtes faites sous l'œil des autorités, tant aux Etats-Unis qu'au Canada, ont révélé des abus révoltants dans l'administration, de même que dans la régie interne d'un grand nombre de compagnies d'assurances. Les unes ont servi des dividendes scandaleux à